

**CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS 2019-2020**  
du mercredi 28 août 2019 au mardi 23 juin 2020 inclus

ENTRE : Collège international Marie de France  
4635, chemin Queen Mary, Montréal (QC) H3W 1W3

Corporation dûment constituée, étant un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le Ministère des relations internationales.

Ci-après appelé « **le Collège** »

ET : Les Responsables légaux de l'élève \_\_\_\_\_ inscrit au CiMF en \_\_\_\_\_ (niveau 2019-2020)  
de l'élève \_\_\_\_\_ inscrit au CiMF en \_\_\_\_\_ (niveau 2019-2020)  
de l'élève \_\_\_\_\_ inscrit au CiMF en \_\_\_\_\_ (niveau 2019-2020)  
de l'élève \_\_\_\_\_ inscrit au CiMF en \_\_\_\_\_ (niveau 2019-2020)  
de l'élève \_\_\_\_\_ inscrit au CiMF en \_\_\_\_\_ (niveau 2019-2020)

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
NOM Prénom		

ET : Le Responsable financier du(des) même(s) élève(s)

	NOM Prénom	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Responsable financier		

*À fin d'émission du reçu des frais ouvrant droit au crédit d'impôt (relevé 24), la production du NAS est obligatoire.  
Il ne sera fait aucun autre usage de ce NAS par le Collège.*

Ci-après appelés « **les Responsables** »

ET DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :

## 1 Obligations du Collège

Le Collège s'engage à fournir à(aux) l'élève(s) des services d'enseignement en formation générale aux niveaux prématernelle, maternelle (préscolaire), primaire, secondaire et/ou collégial en conformité avec les dispositions du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) de la France. Dans ce cadre, il est rappelé le caractère laïc de l'établissement. La langue de communication du Collège est le français.

Il est à noter, qu'aux mois de mai et juin, le Collège se trouve dans l'obligation de réaménager les emplois du temps en raison des examens nationaux français.

Il est précisé que si l'(les)élève(s) ne s'(se)est(sont) pas présenté(s) dans l'établissement dans les 48 heures suivant le jour de la rentrée des élèves, le Collège procède à la radiation définitive dudit(desdits) élève(s).

## 2 Obligations des Responsables

La scolarisation au sein du Collège étant payante, les Responsables s'obligent, solidairement, à régler l'intégralité des frais mentionnés ci-après étant précisé que les tarifs indiqués sont susceptibles de modification chaque année.

Le Responsable financier est destinataire des factures et des reçus d'impôts.

## 3 Respect des règlements

Les Responsables déclarent avoir pris connaissance des règlements et des normes de comportement en vigueur tels qu'ils sont stipulés sur le site internet du Collège (<https://www.cimf.ca>) et s'engage à ce qu'eux-mêmes et l'(les)élève(s), chacun en ce qui les concerne, s'y soumettent. Compte tenu du caractère laïc de l'établissement, il en découle l'obligation d'assister à tous les cours prévus par ces programmes quelles que soient les convictions.

## 4 Autorité parentale

Aux fins des autorisations de voyages à l'intérieur du Canada, sorties, photographies et autres consentements usuels, les Responsables conviennent que chacun des Responsables légaux mentionnés au présent contrat peut exercer seul(e) l'autorité parentale de(s) l'élève(s) et fournir, le cas échéant, le(s) consentement(s) requis.

## 5 Assurance scolaire

Une assurance accident, comprise dans les frais de scolarité, offre une couverture aux élèves, du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet (voir le dépliant sur le site du Collège).

Les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas du Régime d'Assurance Maladie du Québec doivent obligatoirement souscrire à une assurance privée et fournir une copie du contrat au Collège.

## 6 Frais d'inscription et de réinscription

- Frais de dossier de 50 \$ par enfant, non remboursables, exigibles au dépôt du dossier.
- 1<sup>ère</sup> inscription/réinscription : 200 \$ par enfant non remboursables, exigibles à l'inscription/réinscription.

## 7 Frais de scolarité

Les frais de scolarité comportent, outre les droits de scolarité, des frais complémentaires obligatoires :

- Des frais pour les examens nationaux pour les classes concernées : Troisième : 115 \$ ; Première : 125 \$ ; Terminale : 175 \$ ; facturés en même temps que les frais de scolarité (non remboursables). À ce tarif s'ajoutent, le cas échéant, les frais pour l'inscription aux épreuves facultatives du baccalauréat (50 \$ par option facultative) et les frais d'examen de dossier de demande d'aménagement pour raison médicale (à titre indicatif, tarif 2018-2019 : 80 \$).

Droits de scolarité	Prématernelle	Maternelle	Primaire	Secondaire	Collégial
Tarifs annuels 2019-2020	7 992 \$	3 843 \$	3 465 \$	4 482 \$	5 085 \$

Une réduction de 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 15% pour le 3<sup>ème</sup> et les suivants, est appliquée sur les droits de scolarité (le 1<sup>er</sup> enfant est le plus âgé).

- Par ailleurs, et conformément aux règles budgétaires produites annuellement par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) du Québec, une contribution financière supplémentaire est demandée aux élèves scolarisés dans un niveau subventionné (maternelle au collégial inclus), s'ils sont soit :
  - Canadiens nés à l'extérieur du Québec dont les parents ne résident pas au Québec ;
  - Résidents permanents ne possédant pas de certificat de sélection du Québec (CSQ) et/ou dont les parents ne résident pas au Québec ;
  - Étrangers sous permis, excluant les enfants de nationalité française (accord Franco-Québécois).

À titre indicatif et dans l'attente de leur actualisation pour 2019-2020, les montants additionnels 2018-2019 fixés par le MEES sont les suivants :

Non-résidents du Québec	Maternelle	Primaire	Secondaire	Collégial
élèves canadiens ou résidents permanents	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$	3 080 \$
élèves étrangers et non français	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$	7 342 \$

## 8 Frais annexes

Les frais annexes, obligatoires, sont entre autres destinés à couvrir les frais suivants : améliorations locatives, photocopies, carte d'indentification, agenda, assurances, petites fournitures diverses...

Frais annexes	Prématernelle	Maternelle	Primaire	Secondaire	Collégial
Tarifs annuels 2019-2020	360 \$	360 \$	360 \$	360 \$	360 \$

## 9 Frais de surveillance de lunch

Des frais obligatoires de surveillance de lunch : 324 \$ annuels, sont facturés dans les mêmes conditions que les frais de scolarité et les frais annexes, à tous les élèves de la prématernelle, de la maternelle et du primaire.

## 10 Modalité de règlement des frais de scolarité, des frais annexes et des frais de surveillance de lunch

La facture annuelle est émise courant septembre et le paiement est exigible au début de chaque trimestre soit en septembre à la réception de la facture (1<sup>er</sup> trimestre), 1<sup>er</sup> décembre (2<sup>ème</sup> trimestre) et 1<sup>er</sup> mars (3<sup>ème</sup> trimestre). Elle donne lieu à des rappels trimestriels.

**Départ /Arrivée en cours d'année : Tout mois commencé est dû.**

### 3 options de règlement sont offertes aux familles :

- Règlement en 1 versement à la réception de la facture en septembre.
- Règlement en 3 versements égaux : Un premier paiement à la réception de la facture en septembre, puis 2 autres versements les : 1er décembre et 1er mars.
- Règlement en 9 versements égaux : Un premier paiement à la réception de la facture en septembre, puis 8 autres versements le 10 de chaque mois (d'octobre à mai).

Ce règlement peut être effectué par débit préautorisé (en retournant les formulaires d'autorisation de prélèvement dûment remplis), par paiement en ligne, par carte de crédit sur le portail parent ou en espèce au service administratif et financier aux dates indiquées ci-dessus. Le paiement par débit préautorisé est à favoriser. Les familles choisissant ce mode de règlement ne recevront pas de lettre de rappel, sauf en cas de prélèvement rejeté.

Une pénalité de 30 \$ est appliquée pour tout paiement non honoré. Une pénalité de 10 \$ est appliquée pour toute demande de report de paiement. Cette opération est effectuée sur avis écrit du client seulement.

La mise en recouvrement contentieux devient effective dès le non-paiement des frais de scolarité et autres frais annexes aux échéances fixées par le Collège. **Les frais de procédure contentieuse sont supportés par les Responsables de l'élève.**

**Toute période trimestrielle demeurée impayée entraînera la radiation de l'élève pour le reste de l'année conformément aux directives de l'AEFE s'appliquant aux établissements conventionnés** (Circulaire AEFE n°1088 du 16 mars 2015).

**De plus, et à défaut de régularisation effective au terme de l'année scolaire, le Collège est fondé à ne pas procéder à l'inscription/réinscription d'un élève** (les frais d'inscription/réinscription demeurent acquis au Collège).

## 11 Services optionnels d'enseignement non inclus dans les frais de scolarité

Les enseignements optionnels facultatifs sont facturés sur la base de 270 \$ pour l'année par heure d'enseignement hebdomadaire. Sur cette base, les tarifs des options actuellement proposées sont les suivants :

LISTE NON EXHAUSTIVE DES OPTIONS FACULTATIVES TARIFÉES*			
Inscription et facturation annuelles			
Anglais intensif (pour une année seulement)	CM1 ou CM2 540 \$		
Anglais Plus (réservé aux élèves ayant suivi l'anglais intensif en CM1)	CM2 - 2h 540 \$		
Arts plastiques	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale - 3h 810 \$		
Compléments québécois	4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale Gratuit	2 <sup>nde</sup> 270 \$ si 1h et 540 \$ si 2h	
Italien LV3	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale - 3h 810 \$		
Latin	5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> 540 \$ si 2h et 810 \$ si 3h	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale - 3h 810 \$	
Théâtre	6 <sup>ème</sup> - 2h Gratuit	5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> - 2h 540 \$	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale - 3h 810 \$

\* Les options ci-dessus ne seront définitivement ouvertes que dans la mesure où au moins 15 élèves pour les niveaux collège et 12 élèves pour les niveaux lycée seront inscrits. Des regroupements de niveaux pourront être opérés si nécessaire, ainsi que des réductions horaires.

- Enseignements ponctuels donnés sur la base du volontariat (rattrapage de l'épreuve d'Histoire-Géographie du Québec et du Canada (échec en 3<sup>ème</sup> ou nouveau 2<sup>nde</sup>), préparation du TOEFL, préparation des entretiens d'admission dans les universités, ...), facturés sur la base de 270 \$ pour l'année par heure d'enseignement hebdomadaire.
- Inscription aux cours du CNED : 477 \$.
- Examens locaux : des frais d'inscription aux examens sont réclamés aux candidats passant les certifications en langues vivantes étrangères.

## 12 Services annexes optionnels non inclus dans les frais de scolarité

<b>GARDERIE MATERNELLE ET PRIMAIRE</b>		
En nombre de jours de garderie hebdomadaire (de 15h à 18h du lundi au vendredi)		
1 jour	186 \$ / semestre	<p><b><u>Inscription annuelle par défaut</u></b> avec possibilité de désinscription ou de modification à échéance semestrielle</p> <p><b><u>Facturation semestrielle</u></b> payable à la réception de la facture</p>
2 jours	353 \$ / semestre	
3 jours	501 \$ / semestre	
4 jours	631 \$ / semestre	
5 jours	742 \$ / semestre	
Garderie occasionnelle : 20 \$ par demi-journée		
Pénalité de retard : 20 \$ par ¼ d'heure et par famille après 18h.		
<b>ÉTUDES DIRIGÉES (DU CE1 AU CM2)</b>		
En nombre de jours d'étude hebdomadaire (de 15h15 à 16h15 du lundi au vendredi)		
2 jours	348 \$ / semestre	<p><b><u>Inscription annuelle par défaut</u></b> avec possibilité de désinscription ou de modification à échéance semestrielle</p> <p><b><u>Facturation semestrielle</u></b> payable à la réception de la facture</p>
3 jours	474 \$ / semestre	
4 jours	574 \$ / semestre	
<b>REPAS CHAUDS (DU CP AU CM2)</b>		
Les enfants souffrant d'allergie alimentaire ne peuvent pas bénéficier de ce service		
2 jours	796 \$ / an	<p><b><u>Inscription et facturation annuelles</u></b> modalité de règlement (Cf. point 10 page 4)</p>
3 jours	1 084 \$ / an	
5 jours	1 476 \$ / an	
Repas chaud occasionnel : 15 \$ par repas		
<p><b>Pour la garderie et les études dirigées, le choix des jours doit rester identique a minima pour le semestre.</b>  <b>Pour les repas chauds, le choix des jours est immuable pour l'année.</b>            (à indiquer au moment de l'inscription qui nécessite la signature d'un contrat spécifique)</p>		

- Cafétéria au secondaire : paiement par carte prépayée ou par chèque uniquement (le paiement en espèce à la caisse de la cafétéria n'est pas possible).
- Photocopie des bulletins scolaires : 15 \$ par niveau (avec un délai de deux semaines).
- Transfert de notes : 30 \$ par niveau (avec un délai de deux semaines).
- Remplacement de l'agenda - carnet de liaison pour le secondaire et le collégial : 20 \$.
- Remplacement de l'agenda pour le primaire : 20 \$.
- Remplacement de la carte étudiant : 15 \$
- Mise à disposition de cadenas pour les élèves du secondaire et du collégial : 15 \$.

### 13 Autres services externes facultatifs

- Association sportive : tarifs selon activité(s) sportive(s) (Cf. <http://olivierchevalier8.wixsite.com/ascimf>)
- Parascolaire : activités artistiques, culturelles, sportives, selon tarifs du prestataire (Cf. <https://parasco.ca/>)
- Cotisation annuelle facultative à l'[APE](#) de 27 \$ par famille.
- Cotisation annuelle facultative à la [Fondation](#) de 175 \$ par famille.

### 14 Aides financières

Des prêts et bourses peuvent être accordés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec au niveau collégial (1<sup>ère</sup>/collégial 1 et Terminale/collégial 2). Renseignements auprès de Mme STAL, registraire du Collège.

Des bourses (tous niveaux) peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) aux ressortissants français inscrits au registre des Français de l'étranger qui ont constitué un dossier dans les délais prescrits. Renseignements auprès de Mme BERNARD ou auprès du Consulat Général de France à Montréal.

Des bourses internes peuvent être accordées par le Collège international Marie de France au secondaire et au collégial uniquement pour les enfants non français. Cette bourse ne peut être accordée que si l'enfant a au moins une année d'ancienneté au sein du Collège. Dossiers à retirer en début de chaque année scolaire auprès de Mme BERNARD au service administratif et financier du Collège.

### 15 Dispositions particulières

Le matériel (casque anti-bruit, tablette, ordinateur portable, etc.) ainsi que les logiciels spécifiques, nécessaires aux élèves présentant des besoins particuliers, doivent être fournis et financés par les familles, qui en conservent l'entière responsabilité.

### 16 Mentions légales

Le Collège est un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale, au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), signée le 4 juillet 2008 entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république française.

Le Collège est assujéti aux lois québécoises, à l'exception de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) qui exclut de son application un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales.

Le Collège est régi par la convention qu'il a signé le 4 juillet 2008 avec le gouvernement du Québec représenté par le MEES d'une part, et par la convention qu'il a signé le 16 juin 2016 avec l'État français représenté par l'AEFE et le Consulat général de France à Québec d'autre part, en application de l'article premier de ladite entente internationale.

## 17 Dispositions générales

Les Responsables déclarent et garantissent que l'(les)élève(s) est(sont) titulaire(s) ou a(ont) obtenu les documents de citoyenneté et/ou d'immigration nécessaires pour pouvoir bénéficier des services éducatifs prévus au présent contrat.

Les Responsables désignés au présent contrat, par signature de ce contrat, déclarent accepter le présent contrat.

## 18 Disposition finale

Le Collège s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat.

À Montréal, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Pour le Collège,

Pour les Responsables,

\_\_\_\_\_  
Éric GALICE-PACOT  
Directeur Général

Responsable légal 1 : \_\_\_\_\_  
Prénom NOM - Signature

Responsable légal 2 : \_\_\_\_\_  
Prénom NOM - Signature

Responsable financier : \_\_\_\_\_  
Prénom NOM - Signature